Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat reste opposé à la prescription médicale d'héroïne

En réponse à une question de la députée Lise Peters, le Conseil d'Etat fait savoir qu'il reste opposé à la prescription médicale d'héroïne. Les incertitudes scientifiques, ainsi que les coûts qu'engendrerait la prescription d'héroïne pour un nombre relativement restreint de toxicomanes, constituent les principales raisons de cette décision. Le Conseil d'Etat souhaite en revanche mettre un accent sur le travail de proximité et développer le dispositif socio-sanitaire en faveur des toxicomanes.

Le Conseil d'Etat a examiné avec attention les résultats de l'expérience de prescription médicale d'héroïne PROVE réalisée à l'échelon fédéral. Cette expérience, bien que positive pour les toxicomanes, ne confirme pas que de mêmes résultats n'auraient pas pu être obtenus grâce à un encadrement socio-médical équivalent et un traitement basé sur un produit de substitution comme la méthadone. De plus, la valeur scientifique des essais réalisés par la Confédération a été critiquée par l'OMS et l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Par ailleurs, les expériences menées depuis quelques années dans divers cantons montrent qu'il demeure une zone d'ombre quant aux conséquences pratiques et symboliques de la prescription médicale d'héroïne.

Un programme de traitement expérimental de prescription médicale d'héroïne serait très cher, puisqu'il coûterait entre 1.2 et 1.8 million de francs par année et qu'il devrait être poursuivi durant trois ans, tout en ne concernant qu'une minorité de toxicomanes du canton de Vaud, soit quelques dizaines de personnes qui répondraient aux conditions de prescription.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat décide de ne pas mettre en ?uvre un programme de prescription médicale d'héroïne et souhaite en revanche mettre un accent sur le travail de proximité et continuer à développer le dispositif socio-sanitaire en faveur des toxicomanes, qui a notamment permis la création de quatre centres d'accueil et d'orientation ambulatoires. En l'état actuel, il lui paraît nécessaire de concentrer ses ressources sur les institutions existantes, qui remplissent bien leur mandat. En effet, en dépit de l'importance des ressources déjà investies, le Conseil d'Etat n'arrive pas encore à répondre à toute la demande, notamment du fait de l'émergence des

polytoxicomanies qui rendent les soins de plus en plus complexes. Il s'attend également à devoir faire face aux difficultés financières des institutions résidentielles comme celles du Levant ou du Relais, faisant suite aux décisions de l'OFAS de réduire drastiquement leurs subventions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 décembre 1999

Eric Toriel, secrétaire de la Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie, tél. 021 643 68 81.